

Aide-mémoire pour ne rien oublier avant de partir en voyage

La saison froide incitera probablement plusieurs d'entre vous à partir en voyage, vers des lieux plus cléments. Cependant, partir en voyage dans le sud ou ailleurs ne signifie pas seulement apporter des vêtements de circonstance ou ne pas oublier son passeport. D'autres démarches doivent aussi faire partie des préparatifs.

1. Vérifiez la validité de votre passeport

Avant de réserver un voyage à l'étranger, assurez-vous d'avoir un passeport valide.

Si vous devez renouveler votre passeport, tenez compte des [délais de traitement](#). Planifiez donc vos déplacements à l'extérieur du Canada en conséquence.

Bon à savoir : l'assurance annulation de voyage de votre régime d'assurance collective ne couvre pas le risque associé au fait de ne pas avoir de passeport valide au moment de voyager.

2. Arrivez à l'avance à l'aéroport

Évitez la cohue et rendez-vous à l'aéroport au moins trois heures avant l'heure prévue de votre vol. Vous aurez ainsi une marge de manœuvre pour gérer les imprévus comme la congestion routière ou les délais d'attente aux différents points de contrôle, dont la sécurité et la douane.

Bon à savoir : l'assurance annulation de voyage de votre régime d'assurance collective ne couvre pas le risque associé au fait d'arriver en retard à l'embarquement de son vol.

3. Voyagez léger

Faites des choix futés en matière de bagages et limitez le nombre d'articles qui voyageront avec vous. Vous pourrez ainsi apporter votre valise en cabine plutôt que de devoir l'enregistrer et la mettre en soute. En plus d'économiser sur les frais d'enregistrement de bagages, vous vous éviterez des soucis, comme de devoir attendre des heures avant de les récupérer ou, pire, de les perdre.

Bon à savoir : l'assurance annulation de voyage de votre contrat d'assurance collective prévoit de l'assistance en cas de perte ou de retard de vos bagages.

4. Ayez votre preuve d'assurance en main

Imprimez votre preuve d'assurance voyage et gardez-la précieusement avec votre passeport. Cette preuve est exigée par certains pays, dont Cuba.

La preuve d'assurance voyage est disponible dans l'[Espace client](#) et [iA Mobile](#) (une connexion Internet est requise).

Bon à savoir : sans cette preuve, vous pourriez devoir déboursier plusieurs dizaines de dollars pour souscrire une assurance à destination.

5. Tenez-vous au courant

Pour mieux connaître l'étendue de votre couverture d'assurance collective, consultez votre livret, disponible dans l'[Espace client](#), ou la section *Votre couverture* dans [iA Mobile](#).

6. **Soyez au fait de votre couverture, des directives et des conseils gouvernementaux**, en matière de voyage, tant au pays qu'à destination ([FAQ](#), [Conseils aux voyageurs et avertissements par destination](#), [Voyage et tourisme Canada](#), [Office des transports du Canada](#))

Assurance voyage | Ce qui est couvert :

- Les frais hospitaliers, médicaux et chirurgicaux d'urgence à l'extérieur de la province de résidence
- L'assistance téléphonique d'urgence
- L'assistance en cas de perte de bagages ou de documents
- Le service de rapatriement du participant ou de la participante et des membres de la famille proche
- Le service de traduction téléphonique
- L'assistance juridique

Assurance annulation de voyage (si cette garantie est incluse dans votre contrat)

Cette couverture offerte en complément vous permet d'obtenir le remboursement des frais découlant d'une annulation de voyage en raison de circonstances imprévisibles.

7. N'oubliez pas de vous reposer et de vous amuser!

* Ces informations vous sont fournies à titre indicatif seulement. En cas de disparité entre le contenu de cette communication et votre contrat d'assurance collective, ce dernier aura préséance.